

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 4 DÉCEMBRE 2024

Présidence : M. Nicolas Bersier, Président

Salle du Conseil communal

1 – Appel

Le Président lit la lettre de démission de M. Adrien Magnenat. Ce dernier sera remplacé lors de la première séance de 2025. Nous siégerons donc à 27 ce soir.

22 conseillères et conseillers sont présents, 5 sont excusés. Les 5 membres de la Municipalité sont présents.

2 – Adoption de l'ordre du jour de la séance

Un point est ajouté à l'ordre du jour, soit nomination d'une commission pour l'étude d'un préavis pour le règlement et tarif du contrôle des habitants de la Commune de Vaulion. L'ordre du jour modifié est accepté, à l'unanimité.

3 – Adoption du précédent procès-verbal

Le procès-verbal de la séance du 6 juin 2024 a été envoyé aux conseillères et conseillers.

Mme V. Dupraz-Rutz remarque que, pour le Chalet du Cerney, la salle de bains n'est pas terminée contrairement à ce qui est écrit. Le procès-verbal est modifié en conséquence. Ce dernier est donc accepté à l'unanimité avec cette modification.

4 – Présentation de l'avancement du projet PECC-Plan énergie et climat communal

M. C. Languetin présente la commission qui a été formée et qui fonctionne maintenant depuis quelques mois. Après quelques informations transmises aux conseillers, des papiers leur sont distribués pour que les conseillères et conseillers donnent leurs idées.

5 – Rapport de la Commission de gestion sur la tournée des alpages.

M. M. Ortega lit le rapport.

La parole n'étant pas demandée, les conclusions, soit :

- **D'accepter** le rapport tel que présenté
- **De prendre** note des points relevés
- **De décharger** la commission de gestion de son mandat

Sont acceptées à l'unanimité.

6 – Rapport de la Commission de gestion sur la visite des bâtiments et des infrastructures

Mme V. Moriceau lit le rapport.

Mme V. Dupraz-Rutz demande ce qu'il en est du manque d'eau à la step suite à l'assainissement d'une partie du village ? M. B. Martignier répond que c'est actuellement gérable mais une fois tout le village assaini, il y aura des soucis. Il faudrait maintenant imaginer les problèmes et les solutions.

La parole n'étant plus demandée, les conclusions, soit :

- **D'accepter** le rapport tel que présenté
- **De prendre** note des points soulevés
- **De décharger** la commission de gestion de son mandat

Sont acceptées à l'unanimité.

7 - Préavis et rapport de la Commission de Gestion chargée de l'étude du préavis 2024-03 relatif aux « Budget 2025 »

Le préavis a été transmis aux conseillères et conseillers et ne sera pas relu.

Le rapport de la Commission de Gestion est lu par Mme V. Moriceau.

M. Y. Lorenzini relève que la facture de la cohésion sociale a augmenté de façon significative. La Commune passe de CHF 138'000.00 à CHF 471'000.00 !

M. C. Languetin transmet que ces chiffres nous sont imposés par le Canton. La nouvelle péréquation est bien différente de ces dernières années et l'on ne peut que constater ces chiffres.

Il précise encore que le changement de plan comptable pour notre commune se fera en 2027 et différents changements de loi, en particulier la Loi sur les communes, font que tout va devenir plus restrictif.

Jusqu'à maintenant notre commune était bénéficiaire de la péréquation mais pour l'avenir il va falloir être très vigilants et prudents sur nos investissements futurs.

M. D. Moffrand trouve que la péréquation est bien compliquée. Ne peut-on pas imaginer des investissements pour faire rentrer de l'argent ? Par exemple, de nouvelles zones pour construire et attirer des contribuables.

M. C. Languetin répond qu'il est actuellement impossible d'ouvrir de nouvelles zones pour de la construction. Les idées sur d'autres sujets sont toutefois les bienvenues.

M. D. Moffrand propose que chacun réfléchisse à cette problématique.

M. D. Guignard demande pourquoi des candélabres vont être installés dans le contour de l'ancienne scierie ? Où est l'économie ?

M. D. Perotti informe que cela est important pour la sécurité des usagers de ce trottoir. Il est de plus en plus utilisé par des citoyens pour se rendre au magasin.

La parole n'étant pas demandée, les conclusions, soit :

- **D'adopter** le budget de fonction 2025 tel que présenté par la Municipalité et bouclant par un excédent de charges de CHF 5'730.00
- **De décharger** la commission de gestion de son mandat

sont acceptées à l'unanimité.

8 – Préavis 2024-04 relatif à la demande de crédit pour l'investigation technique sur la parcelle 411

Le préavis a été envoyé aux conseillers.

M. D. Moffrand demande si l'on est obligé de faire cela ?

M. B. Martignier précise que la parcelle 411 fait partie des sites potentiellement pollués. La Direction générale de l'environnement a demandé un rapport historique que nous avons réalisé. Suite à ce rapport, la DGE demande une investigation technique. Le premier délai pour cette étude était à fin 2024, nous avons obtenu un nouveau délai au 30 juin 2025.

Mme M. Reymond Chenuz demande pourquoi cette parcelle est-elle classée ainsi ? M. B. Martignier répond que sur cette parcelle il y avait une usine qui a utilisé divers produits et acides.

M. D. Moffrand demande que la Municipalité fasse faire une 2^{ème} offre pour cette étude technique. Et que risque-t-on si l'on refuse de faire ces travaux ?

M. B. Martignier s'est adressé au bureau d'ingénieurs qui a fait la première partie du travail mais va voir pour une 2^{ème} offre et il rappelle que la Municipalité est sensée montrer l'exemple et ne pas aller contre les lois.

Mme M. Reymond Chenuz demande si la parcelle 552 ancienne scierie est également un site potentiellement pollué ? M. B. Martignier lui répond que non.

Le bureau propose la commission suivante pour l'étude de ce préavis

Magenat Pieric, Président
Bally Philippe
Fuchs Francis
Müller Vincent
Reymond Annick

Qui est acceptée à l'unanimité.

9 – Nomination d'une commission pour le nouveau règlement et tarif du Contrôle des habitants

La Municipalité demande à M. N. Bersier de nommer une commission pour l'étude du préavis susmentionné.

Le bureau propose donc la commission suivante

Lorenzini Yan, Président
Dupraz-Rutz Véronique
Pythoud Dominique
Roch Michael
Suter Simon

Qui est acceptée à l'unanimité. Le préavis sera transmis en 2025 et le rapport devra être fait pour la séance du 12 mars 2025.

10 – Communications de la Municipalité et divers

M. D. Perotti, Municipal, informe que divers travaux d'entretien ont été réalisés sur les routes et trottoirs communaux.

Nouveau parking – Hôtel-de-Ville – travaux terminés, plantation de 3 arbres effectuée. Le reste de la végétalisation sera pour le printemps 2025.

Le tapis final de la Grand-Rue sera posé début juillet 2025.

Éclairage public, quelques soucis, les réparations sont en cours.

Déchetterie – une nouvelle signalétique sera posée en 2025 avec un nouveau container pour les piles au lithium.

M. D. Moffrand a constaté le coût ahurissant de la benne compostable, que va-t-on faire ? M. D. Perotti répond que c'est un sujet qui sera traité avec le PECC. De nouvelles pistes seront étudiées.

Mme M. Reymond Chenuz a constaté que la route de la Provence est très abîmée par le passage de camions. Qu'en est-il ?

M. D. Perotti répond qu'en effet les camions l'ont bien endommagée. Le tronçon abîmé est sur la Commune de Vallorbe donc c'est elle qui gère. Cela se fera au printemps 2025. Route fermée en hiver.

M. C. Goy complète que l'entreprise Bollini a été mandatée pour cette réfection.

M. Y. Lorenzini demande où se trouve la limite entre les deux communes sur la route de la Provence ? M. D. Perotti informe que jusqu'à la route de Grati, Commune de Vaulion et depuis cet endroit Commune de Vallorbe.

Mme C. Paccaud, Municipale, informe que les encombrants stockés au galetas de l'Hôtel des Trois Cœurs vont être évacués prochainement.

M. C. Goy, Municipal, informe que la route de Suchaud sera refaite en 2025, il attend l'octroi de subvention pour présenter au Conseil un préavis.

Alpage de la Sagnette, la route menant au chalet a été refaite suite aux travaux de rebouchage de la gravière.

Forêts – toujours un immense problème sanitaire dû au bostryche.

Mme V. Dupraz-Rutz demande si après de grosses coupes, il est prévu de replanter. M. C. Goy répond que oui et à certains endroits c'est du rajeunissement.

M. P. Reymond est déçu de la manière de faire les aménagements routiers pour le parc éolien. Il déplore que la route de la Mâche soit devenu un parking à touristes ! M. C. Goy en est conscient et réfléchit à la suite à donner.

M. Y. Lorenzini pense que la Municipalité est trop gentille et doit maintenant passer à la vitesse supérieure avec des amendes.

M. Ph. Bally approuve la remarque de M. Lorenzini et pourquoi pas faire payer les montées à la Dent !

M. B. Martignier, Municipal, informe qu'une partie de son dicastère, la Police des constructions prend toujours plus de temps.

Adduction d'eau depuis Vallorbe. Le projet est en stand-by, vu que la Cour des comptes trouve que ce n'est pas légal d'octroyer des subventions pour les réseaux d'eau communaux.

M. C. Languetin, Syndic,

École – nouvelles constructions scolaires dans le Vallon du Nozon – le Conseil Intercommunal de l'ASCOVaBaNo a validé le crédit d'étude de CHF 780'000.00 pour ces projets.

M. F. Pythoud demande ce qu'il en est pour Vaulion.

Il est répondu que pour ces projets il est prévu un petit collège à Croy avec des classes pour les élèves de 1P à 4P et à Vaulion une salle de gym avec réfectoire sur la place de l'Ancienne scierie.

Au nom de la Municipalité, M. C. Languetin adresse les traditionnels vœux de fin d'année.

Le Président, M. N. Bersier, rappelle qu'il est de tradition d'attribuer un don de fin d'année de CHF 500.00.

M. M. Ortega propose de perpétuer la tradition et d'attribuer le don au jardin d'enfants Imagine.

Pas d'autre proposition. A l'unanimité, le don de CHF 500.00 sera fait à l'Atelier Imagine.

Les prochaines séances du Conseil communal sont fixées au **12 mars 2025 et au 19 juin 2025**.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance, il est 21h15.

Le Président
N. Bersier

La Secrétaire
V. Meyer